

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 23 septembre 2019



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR)

**Membres absents** : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

## OBJET DE LA DELIBERATION

### Informations sur la rentrée scolaire 2019-2020

Mme Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

La rentrée scolaire constitue chaque année un temps fort pour les élèves et leurs familles, les professionnels de l'Éducation nationale mais également pour la Ville de Dijon qui fait de la réussite éducative une priorité.

### Le projet éducatif global

La Ville consacre près de 65 millions d'euros par an à l'éducation des 0-25 ans, dans le cadre d'une stratégie cohérente : le Projet Éducatif Global (PEG).

Contribuant à l'égalité des enfants et des jeunes par l'éducation, le PEG ambitionne de permettre à tous les petits dijonnais de bien grandir dans leur ville et de les accompagner dans l'apprentissage de la citoyenneté, en complémentarité avec l'École.

La Ville agit au profit des enfants et de leur famille à plus d'un titre : les structures d'accueil de jeunes enfants, les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, les moyens de fonctionnement des écoles primaires, la restauration scolaire, le conservatoire à rayonnement régional, les bibliothèques, la Minoterie, les activités sportives, etc, ...

Les écoles occupent naturellement une place centrale au sein de ce vaste édifice éducatif.

### **Les effectifs et la carte scolaire**

Les premiers chiffres communiqués par les écoles permettent de recenser 6 203 élèves en élémentaire et 4 023 en maternelle, soit une évolution par rapport aux chiffres de la rentrée de septembre 2018 (incluant les classes spécialisées) de -135 élèves en élémentaire et +55 élèves en maternelle.

Globalement, la population scolaire des écoles publiques dijonnaises s'établit donc en septembre 2019 à 10 226 élèves contre 10 306 élèves en septembre 2018, soit une diminution de 80 élèves.

Les effectifs des écoles privées s'élèvent, quant à eux, à 2 969 élèves à la rentrée de septembre 2019, contre 2 922 élèves à la rentrée de septembre 2018, soit une augmentation de 47 élèves.

Globalement, les effectifs cumulés du 1er degré approchent la stabilité, malgré la tendance nationale de baisse des effectifs liée à une conjoncture démographique défavorable. La politique de construction de logements portée par la Municipalité permet indéniablement de sauvegarder les effectifs, sans laquelle les effectifs scolaires auraient sans aucun doute diminué de manière plus importante.

Dijon bénéficie en outre d'une carte scolaire favorable puisque le solde des ouvertures et fermetures de classes dans les écoles publiques dijonnaises est positif, avec 18 classes de plus que l'année dernière. A noter que depuis 2010, le solde des ouvertures/fermetures est positif chaque année.

Afin d'offrir des conditions d'apprentissages favorisées aux élèves des quartiers les plus en difficulté, la Ville accompagne l'Éducation nationale dans le dispositif de dédoublement des classes en REP.

Ainsi, après 12 ouvertures de classe l'année dernière pour le dédoublement des CP, cette rentrée est marquée par l'ouverture de 6 classes pour permettre le dédoublement des CE1. La Ville s'est investie dans ce projet en réalisant des travaux d'aménagement des locaux, en achetant du nouveau mobilier scolaire et en dotant les écoles de crédits supplémentaires pour les fournitures.

La Ville sera attentive à l'extension de cette mesure annoncée par le Gouvernement, au profit des enfants de grande section de maternelle à partir de la rentrée de septembre 2020.

### **Les travaux dans les 77 écoles**

Depuis 2001, la Ville a engagé près de 60 millions d'euros pour réaliser des travaux dans les écoles, les accueils périscolaires et les accueils extrascolaires, en vue d'améliorer le cadre d'apprentissage et de loisirs des enfants.

En 2019, la Ville y consacre 2,5 millions d'euros, avec notamment les opérations d'envergure suivantes :

- Rénovation intérieure des écoles élémentaires Victor Hugo (456 000 €) et Mansart (315 000 €)
- Rénovation énergétique de l'école maternelle Lamartine (447 000 €) et de l'accueil de loisirs Anjou (180 000 €)
- Réfection de la façade de l'école élémentaire York – dernière tranche (112 000 €)

La préoccupation environnementale est prise en compte depuis plusieurs années dans l'élaboration du programme de travaux dans les écoles, intégrant le volet du confort thermique des élèves et des équipes pédagogiques, avec notamment :

- la suppression progressive des bâtiments préfabriqués,
- la construction de nouveaux bâtiments répondant aux normes de la réglementation thermique en vigueur,
- les rénovations thermiques du bâti (selon les préconisations d'audits énergétiques préalables) : isolation thermique extérieure, changement des menuiseries, mise en place de systèmes de ventilation,
- les travaux de rénovation et d'isolation des toitures,
- ou encore l'installation de volets roulants ou stores extérieurs ou brise-soleil sur les façades des écoles les plus exposées.

## **La restauration scolaire : l'excellence en matière de qualité, sécurité sanitaire et développement durable**

La Ville de Dijon, qui assure elle-même la production de près de 8 000 repas par jour poursuit, en lien avec Dijon Métropole, son objectif de développement des produits issus de l'agriculture biologique et de proximité à coût constant (grâce aux économies réalisées permises par le plan de réduction du gaspillage alimentaire). La part de produits issus de l'agriculture biologique représente 25,78% des achats de denrées en 2018 soit 73,7% des menus avec un composant bio, en plus du pain qui est 100% bio et local.

La part du bio est de 36,12% des dépenses d'alimentation réalisées de janvier à juillet 2019 inclus. Après les premières mesures de réduction des volumes de pain, de sauces et de grammages réalisées en 2018 et 2019, le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire se poursuit principalement par les cycles de pesées des restes de production et des restes d'assiette, l'expérimentation de menus à 4 composantes au lieu de 5, la poursuite du service à table, et l'étude des comportements alimentaires des enfants (notamment au regard des légumineuses en partenariat avec le CSGA).

## **Les accueils de loisirs : priorité au bien-être des enfants**

Avant ou après la classe (temps périscolaire) et pendant les vacances scolaires (temps extrascolaires), de 7h à 19h, la Ville accueille les enfants et leur propose des activités de découverte et d'éveil, indispensables pour bien grandir, pour favoriser le vivre ensemble et développer la citoyenneté.

## **De nouveaux équipements informatiques à la pointe**

En 2018 et 2019, la Ville de Dijon a déployé dans les écoles élémentaires des Chromebooks, matériels performant pour enrichir les enseignements.

Dans ce cadre, ce sont 1 300 matériels qui ont été installés, pour un montant total de 500 000 €.

## **Les interventions municipales sur le temps scolaire**

La Ville propose aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires des séances qui se déroulent sur le temps scolaire, assurées par des agents de la Ville ou des intervenants professionnels rémunérés par elle : sports collectifs, natation, initiation musicale, projets artistiques ou résidences d'artistes, actions environnementales, prévention à la santé, ... Chaque année, près de 8 500 heures (soit l'équivalent de près de 4 jours pour chaque classe) sont assurées par la Ville sur le temps scolaire, auxquelles s'ajoutent les sorties dans les musées, à l'Opéra, au Jardin des sciences ou encore à la piste de sécurité routière.

## **L'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles et les accueils de loisirs**

L'accessibilité des enfants en situation de handicap aux services publics éducatifs fait l'objet d'une attention particulière.

Dans ce cadre, trois nouveaux dispositifs d'accueil seront opérationnels cette année scolaire, dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et l'Éducation nationale : une classe élémentaire autisme à l'école Trémouille, la création d'un pôle pour les enfants malentendants à Eiffel, ainsi que l'ouverture d'une classe externalisée de l'IME des Ecayennes à l'école élémentaire Drapeau.

Par ailleurs, sur les temps périscolaires et extrascolaires, la Ville met désormais en œuvre un accompagnement spécifique des enfants en situation de handicap, afin qu'ils puissent bénéficier de ces temps dans des conditions adaptées (recrutement et formation de personnel, accompagnement individuel des enfants et de leur famille, sensibilisation et formation des équipes d'animation).